ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE L'ORGANISATION REGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE DE L'OUEST LAUSANNOIS

Bussigny - Chavannes-près-Renens - Crissier
Ecublens - Prilly - Renens - Saint-Sulpice
Villars-Sainte-Croix

PREAVIS NO 02/2026-2031

INDEMNITES ET JETONS DE PRESENCE DU COMITE DE DIRECTION

19.08.26 v.2.0

Chavannes-près-Renens, le 19 août 2026

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ORPC DE L'OUEST LAUSANNOIS

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les délégués,

Objet du préavis

Conformément à l'article 29 de la loi sur les communes du 28 février 1956, les indemnités des membres du Comité de direction respectivement des membres du Conseil sont fixés sur proposition du Comité de direction et du bureau.

Nous référant aux statuts de notre association définissant son organisation et les compétences des divers organes la constituant, nous avons l'avantage de vous soumettre les propositions relatives à une réactualisation de la rétribution du président, du vice-président et des membres du Comité de direction.

Situation actuelle

Depuis 1999, date de création de l'Association intercommunale de Protection civile de l'Ouest lausannois, les indemnités du Comité direction comprennent d'une part un traitement de base annuel fixe et d'autre part un jeton de présence par séance.

La rémunération actuelle, frais de déplacement compris, des membres du Comité de direction est la suivante :

Indemnités fixes annuelles	**2021-2026**	**2011-2021**	**2006-2011**	**1999-2006**
Présidence	Fr. 2'240.--	Fr. 2'240.--	Fr. 2'160.--	Fr. 2'160.--
Vice-présidence	Fr. 1'120.--	Fr. 1'120.--	Fr. 1'080.--	Fr. 1'080.--
Membres	Fr. 560.--	Fr. 560.--	Fr. 540.--	Fr. 540.--

Jetons de présence	**2021-2026**	**2011-2021**	**2006-2011**	**1999-2006**
Présidence	Fr. 83.--	Fr. 79.--	Fr. 76.--	Fr. 76.--
Membres	Fr. 83.--	Fr. 79.--	Fr. 76.--	Fr. 76.--

La dernière adaptation des jetons de présence des membres du Comité de direction date du 1er juillet 2021. Les indemnités fixes n'ont par contre pas été modifiées depuis le 1er juillet 2011.

Le Comité de direction est amené à siéger en moyenne 3 à 4 fois par année. Les tâches inhérentes génèrent un travail conséquent qui se d'être rémunéré dans une juste proportion.

Proposition

Les charges professionnelles sont en constante augmentation liées notamment à la complexité des dossiers, à l'accroissement de la population et aux enjeux stratégiques et économiques.

Tenant compte à la fois des contraintes tant sur la vie professionnelle que privée pour celles et ceux qui acceptent un mandat politique d'une telle importante et aussi la charge réelle de travail qu'elle représente, le Comité de direction propose, dès le 1er juillet 2026 et pour la législature 2026-2031 :

- de maintenir les règles d'application des rémunérations actuelles, soit un traitement de base annuel fixe et un jeton de présence par séance
- de maintenir le tarif actuel des jetons de présence à Fr. 83.--
- d'adapter les indemnités fixes pour la législature 2026-2031, comme suit :

Indemnités fixes annuelles	**2026-2031**
Président	**Fr. 2'500.--**
Vice-président	**Fr. 1'250.--**
Membres	**Fr. 625.--**

Incidences financières

Pour 2026, l'incidence financière de l'adaptation proposée est de Fr. 390.--. Elle peut être prise en charge par les frais de fonctionnement annuel 2026.
Un montant de Fr. 780.—sera porté au budget de fonctionnement 2027.

CONCLUSIONS

Au vu des éléments invoqués ci-dessus, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ORPC-ROL

- Vu le préavis du Comité de direction N° 02/2026 - 2031 du 19 août 2026
- Ouï le rapport de la commission de gestion désignée pour étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. De fixer, dès le 1er juillet 2026, pour la législature 2026-2031, les indemnités et jetons de présence des membres du Comité de direction comme suit :

Indemnités fixes annuelles	**2026-2031**
Président	**Fr. 2'500.--**
Vice-président	**Fr. 1'250.--**
Membres	**Fr. 625.--**

Jetons de présence	**2026-2031**
Président	**Fr. 83.--**
Membres	**Fr. 83.--**

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 19 août 2026

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président Le Secrétaire

Frédéric Strittmatter Denis Lang